

## LA FISCALITÉ VA-T-ELLE DÉTERMINER LE CHOIX POUR VOTRE FLOTTE ?

La popularité des voitures de société est sans doute liée à la charge fiscale élevée qui pèse en Belgique sur la rémunération des employés.

Par conséquent, les voitures de société ont gagné en popularité au fil des ans et sont devenues un sujet de discussion aussi bien au Parlement qu'au sein du gouvernement.

Cette discussion s'est clôturée fin 2021 par l'adoption d'une loi modifiant fondamentalement le système des voitures de sociétés du point de vue de l'impôt des sociétés ou encore de l'impôt des personnes physiques.

Ces changements ont été expliqués par RSM Belgium il y a quelques temps par le biais de différents webinaires.

Les nouvelles mesures ont un impact profond sur le coût final des voitures de sociétés dans les entreprises, et plus que probablement aussi pour vous. Le traitement fiscal modifié, et moins favorable, augmentera les coûts à l'avenir.

Il est donc primordial d'analyser comment vous pouvez anticiper au mieux le changement de ce régime fiscal dont le premier effet aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les décisions que vous prendrez pour le développement futur de votre flotte de véhicules seront probablement dictées par la fiscalité.

Le TCO ou Total Cost of Ownership de votre flotte peut être une bonne référence pour guider vos décisions à l'avenir.

Les questions importantes à se poser sont :

- quel est le TCO actuel de votre flotte de véhicules ?
- comment ce TCO va-t-il évoluer dans les prochaines années ?
- quel sera l'impact sur votre TCO si votre flotte devient entièrement électrique ?
- quel est l'impact pour vos employés ?

RSM Belgium souhaite, par ce document, fournir des informations générales, sans que les informations contenues dans ce document ne soient considérées comme un avis. La rédaction s'efforce de composer cette édition de la manière la plus précise possible. Cependant, nous ne pouvons pas vous garantir que ces informations seront toujours exactes au moment où elles seront reçues ou qu'elles seront toujours exactes dans le futur.

RSM Belgium a développé pour vous un outil permettant de cartographier ces données et de vous accompagner afin de prendre les meilleures décisions possibles.

Nous pouvons également, si vous le souhaitez, vous guider dans la mise en place d'un budget mobilité pour vos collaborateurs.

Êtes-vous intéressés par nos conseils ?

N'hésitez pas à envoyer un email à [tax@rsmbelgium.be](mailto:tax@rsmbelgium.be), nous prendrons contact avec vous dans les plus brefs délais.

RSM Belgium | Tax

RSM Belgium souhaite, par ce document, fournir des informations générales, sans que les informations contenues dans ce document ne soient considérées comme un avis. La rédaction s'efforce de composer cette édition de la manière la plus précise possible. Cependant, nous ne pouvons pas vous garantir que ces informations seront toujours exactes au moment où elles seront reçues ou qu'elles seront toujours exactes dans le futur.